

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALON SUR SAONE - 7102 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 3535 - 2015 B 00576 - 815 103 155 - A BICYCLETTE

Désignation de l'entreprise		SARL A BICYCLETTE		AV Franchet d'Esperey		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		71880 CHATENOY LE ROYAL					
SIRET		8 1 5 1 0 3 1 5 5 0 0 0 2 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	30 000	012		30 000	30 000
		014	2 472	016	2 472		484
	Immobilisations corporelles*	028	186 252	030	64 836	121 416	138 787
	Immobilisations financières* (1)	040	5 150	042		5 150	6 025
	Total I (5)	044	223 874	048	67 308	156 566	175 297
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	336 988	062		336 988
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			3 500
		072	36 306	074		36 306	26 706
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	82 200	086		82 200	82 605
	Charges constatées d'avance *	092	6 951	094		6 951	2 516
	Total II	096	462 445	098		462 445	440 453
	Total général (I + II)	110	686 319	112	67 308	619 011	615 750
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100 000		100 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		10 000		8 012	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		208 238		131 171	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		20 290		89 055	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		338 528		328 238	
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		161 560		142 446	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		97 561		103 478	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		18 606		28 689	
	Comptes courants d'associés	173		2 129		11 966	
	Autres dettes	175		627		934	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		280 483		287 512	
Total général (I + II + III)				180		619 011 615 750	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 150	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	127 852	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 039	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	875	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **619 011** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **964 400** euros et un total **charges** de **944 110** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 290** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les actifs et amortissements n'ont pas été retraités dans le cadre de la méthode des composants. En effet, l'entreprise n'a pas identifié d'éléments principaux, présentant un caractère significatif, d'une durée réelle d'utilisation radicalement différente d'une immobilisation prise dans son ensemble.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A BICYCLETTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Avenue Franchet d'Esperey
71880 CHATENOY LE ROYAL
815 103 155 RCS CHALON SUR SAONE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 06 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 20 290 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 290 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "**autres réserves**" qui s'élève ainsi à 228 528 euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 10 000,00 euros, soit 1,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

